

J'ai constaté que ce sont essentiellement des députés de l'opposition qui sont intervenus pour parler des motions à l'étude. Je suis sûr, monsieur le Président, que si vous demandiez aux députés de l'arrière-ban qui représentent la région de Hamilton d'expliquer leur silence lorsque leurs électeurs perdent leur emploi, faute de dispositions législatives satisfaisantes ou parce que le ministre de l'Expansion industrielle régionale ne fait rien pour protéger leurs intérêts de travailleurs qui contribuent à l'activité économique de leur région, vous seriez également étonné par leur manque de réaction.

Lorsque nous avons parlé plus tôt de la loi mise en vigueur par le gouvernement précédent, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, et de son application au cours des années, on a pu remarquer que les gens semblent croire, à tort, que l'AEIE a provoqué une baisse des investissements étrangers dans notre pays depuis sept ou huit ans, soit depuis son entrée en vigueur vers le milieu des années 70. Rien ne saurait être plus loin de la vérité, monsieur le Président. Il n'y a eu qu'une seule année où l'investissement étranger a diminué dans notre pays, en 1981. C'est l'année où le gouvernement libéral a mis sur pied le Programme énergétique national. C'est l'achat des multinationales, qui visait à nous donner un créneau sur l'industrie pétrolière, qui a provoqué cette fuite de capitaux. A l'exception de 1981, malgré la Loi sur l'examen de l'investissement étranger en vigueur, il y a toujours eu un excédent d'investissements étrangers au Canada.

Je me souviens très bien du discours prononcé par le ministre au moment de la première lecture du projet de loi sur Investissement Canada. Il a fait toute une affaire en disant qu'à son avis, la création d'Investissement Canada provoquerait l'afflux dans notre pays de milliards de dollars en investissements étrangers. Je n'ai toujours pas vu les résultats concrets de ce nouvel optimisme qui devait soulever les investisseurs étrangers. Rien n'indique qu'ils aient investi massivement leurs dollars au Canada depuis six mois. Ce serait plutôt le contraire.

On a beaucoup parlé de l'exposé économique que le premier ministre a présenté l'automne dernier devant les hommes d'affaires réunis à New York; à cette occasion, il avait annoncé que le Canada ouvrirait de nouveau ses portes aux investisseurs. Qui donc avait dit, comme le demandait mon chef, que le Canada leur avait fermé ses portes? Il ne leur a jamais fermé ses portes. Année après année, les investisseurs étrangers ont investi de plus en plus au Canada, même sous l'égide de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a beaucoup mieux défendu les intérêts des Canadiens que ne le fera Investissement Canada. Je soupçonne que si aux États-Unis, le pays dans lequel le gouvernement conservateur actuel a mis en grande partie son espoir, la relance économique qui devait apporter toutes sortes de bonnes choses au Canada, y compris de nouveaux investissements et de nouvelles perspectives d'emploi, ne se produisait pas, les Canadiens n'oublieraient pas de sitôt l'attitude du gouvernement.

• (1610)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce troisième groupe d'amendements. Les ministériels

devraient certainement pouvoir accepter le principe qui s'en dégage. Ils l'ont, en effet, souvent invoqué au cours de leur dernière campagne électorale. Il s'agit du principe de l'imputabilité allié au principe du droit à l'information et au principe de la transparence gouvernementale. Ce sont des expressions que nous avons entendues à maintes reprises au cours des quelques mois qui ont précédé les élections. Elles n'ont guère été traduites en termes concrets depuis le 4 septembre.

Le parti conservateur est l'héritier d'un courant de pensée que vous connaissez certainement, monsieur le Président. Avant mon arrivée ici, j'ai suivi de très près la lutte menée par Ged Baldwin pour la liberté de l'information. Ce mouvement a été lancé au début des années 60 par Barry Mather, un néo-démocrate de Colombie-Britannique. Il est certainement parvenu à son apogée grâce à M. Baldwin. Au cours de la dernière législature, le regretté Walter Baker a repris le flambeau et poursuivi la lutte pour la liberté de l'information. Les députés conservateurs n'ont cessé d'invoquer le principe de la transparence gouvernementale lorsqu'ils siégeaient dans les rangs de l'opposition.

Lorsqu'il a témoigné devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi, l'ancien commissaire de l'AEIE, M. Gorse Howarth, a déclaré que la loi régissant actuellement cette agence oblige à tout cacher et à tout camoufler. La loi est ainsi faite. C'est l'un de ses défauts. Malheureusement, l'ancien gouvernement avait conçu la loi ainsi. Le monde des affaires se plaignait souvent d'avoir l'impression de se trouver devant une sorte de tribunal d'inquisition. M. Howarth a souligné qu'il n'y a eu aucun changement, que les critiques portées contre la loi actuelle s'appliquent également à la loi sur Investissement Canada. Ce qui devait être tenu secret en vertu de l'ancienne loi l'est toujours en vertu de la nouvelle. Nous voulons qu'on dissipe ce mystère comme la plupart des députés d'en face, j'en suis sûr.

Nous reconnaissons tous la nécessité de garder confidentiels les renseignements fournis par les entreprises. Une entreprise doit avoir la certitude que ses moindres faits et gestes ne seront pas rapportés le lendemain en première page des journaux ou dans le cahier des affaires du *Globe and Mail*. On peut abuser de la notion de confidentialité des informations commerciales tout comme on a abusé de la notion de sécurité nationale ou de sécurité ministérielle.

Je citerai un exemple relevé dans ma circonscription. L'année dernière, des personnes de cette région étaient très inquiètes au sujet de l'exportation de billes de bois brutes de notre région. J'ai essayé d'obtenir des détails à ce sujet par le biais de la Loi sur la liberté d'information. J'ai essayé de savoir d'où partaient ces billes brutes, quelle quantité on exportait et quel prix on en tirait. Je n'ai pas pu obtenir ces renseignements. On m'a répondu qu'en révélant de tels détails, on détruirait la notion de confidentialité des informations commerciales et on saperait la capacité de concurrence des sociétés en cause.